



Communiqué de presse

Le Fonds Monétaire International reconfirme l'éligibilité du Maroc à la Ligne de Précaution et de Liquidité (LPL)

Le Conseil d'Administration du Fonds Monétaire international (FMI) a reconfirmé, le vendredi 31 janvier 2014, l'éligibilité de notre pays à la Ligne de Précaution et de Liquidité (LPL) suite à la troisième revue de cette ligne conduite par le fonds durant le mois de décembre dernier.

Il est à rappeler que le Maroc a bénéficié de cette facilité auprès du FMI, en août 2012, pour un montant de 6,2 milliards de dollars, utilisable en cas de besoin pendant une durée de deux ans.

L'éligibilité du Maroc à la LPL reflète la confiance de cette institution dans les politiques économiques et les réformes structurelles menées par les pouvoirs publics en vue de reconstituer les marges de manœuvre budgétaire et extérieure et de favoriser une croissance plus forte et inclusive. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration du Fonds a salué les mesures prises récemment par le gouvernement pour renforcer le cadre budgétaire et maîtriser les équilibres macroéconomiques. Il a également appelé à l'accélération des réformes structurelles visant à soutenir la compétitivité de l'économie, assurer une croissance plus forte et plus génératrice d'emplois et améliorer la protection sociale, en particulier pour les populations les plus vulnérables.

La reconduction de cette facilité constitue une assurance pour notre pays contre d'éventuels risques de dégradation accrue de l'environnement international et, ce faisant, contribuera à renforcer davantage la confiance des investisseurs et des partenaires financiers étrangers dans les perspectives économiques et financières du Maroc.